



Je suis auxiliaire vétérinaire

Je souhaite évoluer vers un autre métier
éducateur canin



MÉTIER

L'**éducateur canin** à une double mission :

- au niveau des chiens afin de les éduquer et de régler les problèmes de comportement ou d'hygiène, les dresser et les socialiser ;
- au niveau des maîtres afin de leur transmettre les bons réflexes et les bonnes méthodes à appliquer pour que la cohabitation avec l'animal soit harmonieuse.

Les méthodes appliquées sont différentes en fonction de la race du chien, de son caractère, de son environnement, de son histoire... L'éducateur canin peut être généraliste ou se spécialiser : chiens de défense, chiens de chasse, chiens guides d'aveugles...

Ce métier s'exerce sous statut d'indépendant plus rarement de salarié.

ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier exige de justifier de l'une des trois conditions suivantes :

- possession d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (annexe II, arrêté du 04/02/2016) ;
- suivi d'une action de formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale permettant d'obtenir l'Attestation de Connaissances pour les Activités liées aux animaux de Compagnie d'espèces Domestiques (ACACED) délivrée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) ;
- possession d'un certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (« CCAD ») délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1^{er} janvier 2016.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac :

- BP (Brevet Professionnel) d'éducateur canin.
- B.P.A. (Brevet professionnel agricole) Travaux de l'élevage canin et félin.
- BAC PRO Entreprise canine et féline.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'auxiliaire vétérinaire peut évoluer vers le métier d'éducateur canin car il a des compétences directement transférables vers ce métier et le titre d'auxiliaire spécialisé vétérinaire fait partie des certifications reconnues pour l'exercer.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'auxiliaire vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'éducateur canin.

Activités de l'auxiliaire vétérinaire	Degré de transférabilité vers éducateur canin
Relations clientèle, vente et conseil	😊
Assistance administrative	😐
Prévention, hygiène et sécurité	😐
Assistance technique vétérinaire	😐

😊 Fort

😐 Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Éducation canine à compléter autant que nécessaire.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le travail s'effectue sur le terrain ou à domicile.

AUTRES APPELLATIONS

- Educateur chien guide d'aveugle
- Comportementaliste

ALLER PLUS LOIN

- www.cidj.com
- www.snpcc.com
- www.naturedechien.fr

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.